



**SYNDICAT INTERCOMMUNAL
DU VUACHE**

Vulbens, le mardi 7 février 2023

COMITE SYNDICAL DU 1^{er} FEVRIER 2023 A CHAUMONT

COMPTE-RENDU

Nombre de délégués en exercice : 22

Nombre de délégués présents : 12

Nombre de délégués votants : 12

Date de convocation : 25 janvier 2023

L'an deux mille vingt-trois, le premier février à dix-neuf heures, le Comité, légalement convoqué, s'est réuni en séance publique sur la commune de Chaumont, sous la présidence de madame Sylvie RINALDI, Présidente.

Présents : MERY L. (Chaumont), CHAUMONTET D. (Chaumont), LAPRAZ L. (Chevrier), MIANI V. (Clarafond-Arcine), ARGAUD C. (Dingy-en-Vuache), PERROTIN C. (Dingy-en-Vuache), FUHRMANN P. (Jonzier-Epagny), DUPARC J. (Jonzier-Epagny), FOL Y. (Savigny), CESMAT F. (Savigny), RINALDI S. (Vulbens), FOL C. (Vulbens),

Excusés : ROTH J.-L. (Chênex), VALLENTIEN J. (Chênex), CHATELAIN C. (Chevrier), KOCH V. (Clarafond-Arcine), EXCOFFIER D. (Valleiry), BARANSKI F. (Valleiry), MARTINET S. (Vers), LAUREAU P. (Vers), BARBIER C. (Viry), DUPONT L. (Viry),

Invités : FOËX R., (1^{er} adjoint de Chaumont), BORDON J. (SEPNS), PREVOST C. (LPO), RIESEN J. (ONF), PATRY S. (SIV)

Madame la Présidente accueille les membres du Comité syndical dans la salle du Conseil municipal de la Mairie de Chaumont. Elle laisse ensuite la parole à Romain Foëx, premier adjoint de la commune, qui accueille à son tour les délégués.

Le quorum étant atteint, Madame la Présidente expose l'ordre du jour :

ORDRE DU JOUR :

- 19h à 19h30 : Bilan 2022 du suivi de la migration au Défilé de l'Ecluse / LPO 74.
Désignation du secrétaire de séance et approbation du compte-rendu de la séance du 07/12/22.
- 19h30 à 20h30 : Délibérations :
 - o Approbation du Compte administratif et du Compte de gestion de l'exercice 2022. Affectation des résultats,
 - o Vote des Contributions communales et du Budget primitif 2023,
 - o Rémunération accessoire 2022 de Madame Jocelyne Debulle,
 - o Convention de partenariat PAEC « Salève Vuache Usse »,
 - o Convention pluriannuelle d'objectifs (CPO) avec l'association Apollon74,
- 20h30 à 21h15 : Questions diverses : Futur Collisionneur Circulaire (FCC) du CERN, Prochaine réunion du Comité syndical, etc.

BILAN 2022 DU SUIVI DE LA MIGRATION AU DEFILE DE L'ÉCLUSE :

Les résultats de l'année 2022 sont présentés par Christian Prévost de la LPO 74 (Ligue pour la Protection des Oiseaux / Haute-Savoie).

Luc Mery est désigné secrétaire de séance.

L'assemblée adopte à l'unanimité le compte-rendu de la séance du 7 décembre 2022.

DELIBERATIONS :

COMPTE ADMINISTRATIF DE L'EXERCICE 2022 / M57 :

Le Comité syndical réuni sous la présidence de Monsieur François CESMAT, membre du bureau, délibérant sur le compte administratif de l'exercice dressé par Madame Sylvie RINALDI, Présidente, après s'être fait présenter le budget primitif et les décisions modificatives de l'exercice considéré,

1° Lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

Libellés	Investissement		Fonctionnement		Ensemble	
	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents
Résultats reportés		44 869.97 €		34 212.51 €		
Opérations de l'exercice	42 732.27 €	32 560.86 €	225 363.29 €	190 814.39 €		
TOTAUX	10 171.41 €		34 548.90 €			
Résultats de clôture		34 698.56 €	336.39 €			34 362.17 €
Restes à réaliser						
TOTAUX CUMULES		34 698.56 €	336.39 €			34 362.17 €
RESULTATS DEFINITIFS		34 698.56 €	336.39 €			34 362.17 €

2° Constate, aussi bien pour la comptabilité principale que pour chacune des comptabilités annexes, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat de fonctionnement de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes,

3° Reconnaît la sincérité des restes à réaliser,

4° Vote et arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

COMPTE DE GESTION DE L'EXERCICE 2022 / M57 :

Après s'être fait présenter les budgets primitifs et supplémentaires de l'exercice 2022 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux des mandats, le compte de gestion dressé par le Receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'Actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer,

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2022,

Après s'être assuré que le receveur a repris dans les écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2021, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans les écritures,

1° Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier 2022 au 31 décembre 2022, y compris celles relatives à la journée complémentaire ;

2° Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2022 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budget annexés ;

3° Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives :

Le comité syndical, ouï l'exposé de la Présidente, après en avoir délibéré, à l'unanimité, déclare que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2022 par Monsieur le Receveur municipal, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

AFFECTATION DES RESULTATS 2022 :

Vu le compte administratif et le compte de gestion de l'exercice 2022 et notamment le résultat excédentaire de la section d'investissement d'un montant de **34 698.56 €** et le résultat déficitaire de la section de fonctionnement d'un montant de **336.39 €**,

Vu l'instruction budgétaire et comptable applicable aux communes et aux établissements communaux et intercommunaux,

Le comité syndical, ouï l'exposé de Madame la Présidente, après avoir délibéré, à l'unanimité, Décide d'affecter les résultats de la section d'investissement et de la section de fonctionnement comme suit :

SECTION D'INVESTISSEMENT : RECETTES

001 Solde d'exécution de la section d'investissement reporté + **34 698.56 €**

SECTION DE FONCTIONNEMENT : DEPENSES

002 Résultat de fonctionnement reporté (excédent ou déficit) + **336.39 €**

CONTRIBUTIONS COMMUNALES 2023 :

Sur proposition de Madame la Présidente, le comité à l'unanimité adopte la nouvelle répartition des contributions communales 2023 (présentée ci-dessous), avec un **coût par habitant fixé à 4 €** :

	Population légale au 1 ^{er} janvier 2023	Participation fixe (1)	Participation Proportionnelle (2)	TOTAL
Chaumont	524	689.38 €	1 886.40 €	2 576 €
Chênex	821	689.38 €	2 955.60 €	3 645 €
Chevrier	645	689.38 €	2 322.00 €	3 011 €
Clarafond-Arcine	1 063	689.38 €	3 826.80 €	4 516 €
Dingy-en-Vuache	755	689.38 €	2 718.00 €	3 407 €
Jonzier-Epagny	853	689.38 €	3 070.80 €	3 760 €
Savigny	1 006	689.38 €	3 621.60 €	4 311 €
Valleiry	4 968	689.38 €	17 884.80 €	18 573 €
Vers	950	689.38 €	3 420.00 €	4 109 €
Viry	5 674	689.38 €	20 426.40 €	21 115 €
Vulbens	1 699	689.38 €	6 116.40 €	6 809 €
TOTAL	18 958	7 583.20 €	68 248.80 €	75 832 €

(1) Participation fixe correspondant à 10 % des contributions communales réparties à raison de 1/11ème par commune

(2) Participation proportionnelle correspondant à 90 % des contributions communales réparties au prorata du nombre d'habitants

Il est rappelé que les contributions communales ne représentent qu'1/4 du budget total du SIV (1 € financé par chaque habitant permet de réaliser 4 € d'actions sur le territoire).

Luc Mery rappelle qu'à partir de 2024, le SIV ne pourra plus bénéficier des 75 % de subventions qu'il perçoit actuellement (évolutions des politiques régionales et départementales). Il informe les communes que les contributions communales seront probablement amenées à augmenter l'année prochaine. Il explique qu'un coût par habitant et par an de 4.73 € permettrait de couvrir au moins les charges de personnel (environ 90 000 €).

BUDGET PRIMITIF 2023 :

Avec 11 voix pour et une abstention, l'assemblée adopte le Budget primitif 2023 qui s'équilibre en dépenses et en recettes comme suit :

SECTION DE FONCTIONNEMENT : 268 900 €

SECTION D'INVESTISSEMENT : 75 730 €

Elle autorise également l'ordonnateur à effectuer les virements de crédits entre chapitres d'une même section.

REMUNERATION ACCESSOIRE 2022 DE MADAME JOCELYNE DEBULLE :

Madame la Présidente rappelle à l'assemblée que Madame Jocelyne DEBULLE, comptable à la mairie de Vulbens, effectue chaque année pour le syndicat l'ensemble des opérations de comptabilité.

Par conséquent et compte tenu de la qualité du travail qui est réalisé, Madame la Présidente propose de verser à Madame Jocelyne DEBULLE une rémunération accessoire pour l'année 2022, équivalent à 50 heures de travail au taux horaire de 17 €. Le montant brut à verser à l'intéressée s'élève donc à 850 €.

Après avoir délibéré, le comité à l'unanimité :

- 1) **APPROUVE** la proposition de Madame la Présidente,
- 2) **DECIDE** de verser à Madame Jocelyne DEBULLE une rémunération accessoire 2022 brut de **850 €**.

CONVENTION DE PARTENARIAT PAEC « SALEVE VUACHE USSES » :

Madame la Présidente rappelle à l'assemblée que le Projet Agro-environnemental et Climatique (PAEC) « Salève Vuache Usses » 2023 – 2027 a été retenu par la DRAFF (Direction Régionale de l'Alimentation, de l'Agriculture et de la Forêt).

Porté par le Syndicat Mixte du Salève (SMS), en partenariat avec le Syndicat Intercommunal du Vuache (SIV) et le Syndicat de Rivière Les Usses (Syr'Usses), ce projet concerne l'ensemble du territoire de compétence du SMS (26 communes), le territoire de compétence du SIV (11 communes ainsi que les communes de Musièges et Contamine-Sarzin pour lesquelles il est compétent pour la zone Natura 2000 du « Massif du Mont Vuache ») et pour le territoire du Syr'Usses, les communes de Chêne-en-Semine, Vanzy et Chessenz uniquement.

Aussi et afin de définir les modalités de partenariat entre l'opérateur (SMS) et les partenaires (SIV et Syr'Usses), leurs obligations et responsabilités, les actions à mettre en œuvre et la volumétrie, Madame la Présidente propose un modèle de convention de partenariat.

Le Comité syndical, ouï l'exposé de Madame la Présidente, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- 1) *APPROUVE* le modèle de convention de partenariat PAEC « Salève Vuache Usse », annexé à la présente délibération,
- 2) *AUTORISE* Madame la Présidente à signer cette convention ainsi que toutes les pièces qui s'y rapporteront.

CONVENTION PLURIANNUELLE D'OBJECTIFS SIV - APOLLON74 :

Madame la Présidente rappelle à l'assemblée que le programme d'actions 2022-2023 du Contrat de Territoire Espaces Naturels Sensibles (CTENS) « Vuache Champagne Genevois », prévoit des opérations sur de nombreux sites naturels (sites Natura 2000, marais, friches à molinie, boisements, biotopes protégés, prairies sèches, vergers traditionnels, etc.).

Pour mener à bien ce programme, le Syndicat Intercommunal du Vuache (SIV) souhaite s'associer à Apollon74, association de protection de la nature reconnue pour ses compétences spécifiques (expertises scientifiques, éducation à l'environnement) et sa connaissance du territoire.

Par conséquent, madame la Présidente propose un modèle de convention pluriannuelle d'objectifs (CPO) ayant pour objet de préciser ce partenariat. Le contenu des actions à réaliser est détaillé en annexe 1. Il comprend notamment : des suivis faune/flore/des effets du pâturage, l'animation partenariale et foncière, l'évaluation et la rédaction de notices et de plans de gestion, la préparation, l'encadrement et le suivi de chantiers.

Le Comité syndical, ouï l'exposé de Madame la Présidente, après en avoir délibéré, avec 11 voix pour et une abstention :

- 1) *APPROUVE* le modèle de convention pluriannuelle d'objectifs (CPO) entre le SIV et Apollon74, annexé à la présente délibération,
- 2) *AUTORISE* Madame la Présidente à signer cette convention ainsi que toutes les pièces qui s'y rapporteront.

QUESTIONS DIVERSES :

- **Futur Collisionneur Circulaire (FCC) du CERN** : L'organisation européenne pour la recherche en physique des particules (CERN) est le porteur du projet de Futur Collisionneur Circulaire (FCC). Le CERN a récemment rappelé son attachement à l'association étroite des collectivités locales concernées par l'étude de ce grand projet d'infrastructure de recherche mondiale. Cette séquence d'information vise à présenter aux élus du SIV les grandes lignes de ce projet et ce qu'il implique pour le territoire.
Jacques Bordon exprime ses craintes sur ce projet, déplorant que les géologues locaux, spécialistes du territoire, n'aient pas été consultés. Jérôme Riesen rappelle cependant l'importance de ces recherches fondamentales, qui ont permis de faire des progrès dans de nombreux domaines.

Avant de conclure, Luc Mery propose d'adresser un courrier de remerciement au Président du Département de la Haute-Savoie, ainsi qu'à Virginie Duby-Muller, Conseillère départementale, pour le soutien financier accordé par le Département au SIV, dans le cadre de la seconde phase du Contrat de Territoire Espaces Naturels Sensibles (CTENS) « Vuache Champagne Genevois » 2022 – 2023.

Madame la présidente propose au Comité d'organiser la prochaine réunion du Comité syndical le **mercredi 5 avril** à 19h sur la commune de **Chênex** (à confirmer).

L'ensemble des points d'ordre du jour ayant été abordés, la séance est levée à 21h15.

La Présidente,
Sylvie Rinaldi

Le Secrétaire de séance,
Luc Mery